

MP

L'an deux mille dix-huit, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR -

PROCURATION : André BÉGUÉ à Jean-Henri MIR

ÉTAIENT ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre FORGUE

Le Conseil Municipal :

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018.

Approuvé.

◆ **approuve de verser à l'Office du Tourisme Municipal pour l'année 2018, la somme de 630 000 €** conformément à l'article 4 de la convention du 27/01/2017.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve la modification budgétaire n° 5.**

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance.

◆ **retient l'intérêt du Plan Média 2018-2019 de la Station de Ski** qui vise à augmenter la fréquentation du domaine skiable et **accepte** de participer au Plan Média suivant la clé de répartition proposée. La participation de la Commune sera versée au SIVU AURE 2000.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide d'instituer une procédure d'enregistrement pour la location d'un meublé de tourisme** pour de courtes durées en faveur d'une clientèle de passage.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **autorise Madame POUCHOU à exploiter son manège pour une durée d'1 an** sur la parcelle AD N°1 à compter du 15 septembre 2018 jusqu'au 14 septembre 2019 et décide de fixer la redevance au montant annuel de 4 150 €. Précise qu'aucune activité autre que l'exploitation du manège ne pourra être exercée par Madame POUCHOU.

Adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Un point est fait sur les dossiers en cours :

- ↳ avancement travaux Maison de Santé ;
- ↳ travaux Hospice du Rioumajou :
 - * Pico centrale ;
 - * Evacuation des embâcles.
- ↳ Intercommunalité (O.T. Communautaire) ;
- ↳ aménagement RD 929 (adaptation) ;
- ↳ restaurant «Les 3 Guides» ;
- ↳ activité « Anes du Rioumajou ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

(Signature)
Jean-Henri MIR